



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVMS

Madame la Conseillère d'État
Cesla AMARELLE
Cheffe du DFJC
Rue de la Barre 8
1014 LAUSANNE

HEP
A l'att. de M. **THIERRY DIAS**
Recteur
Av. de Cour 33

1014 LAUSANNE

Lausanne, le 13 mai 2022

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Recteur,

La SVMS et plus largement SUD-Education ont pris connaissance du Mandat « Structure et contenu de la formation pratique du nouveau plan d'études permettant de se former à l'enseignement de quatre disciplines au secondaire I », donné à la HEP.

En raison des questions diverses que contient ce courrier, nous l'adressons tant au Département qu'à la HEP.

Nous comprenons l'idée de développer un profil différent pour les enseignant·es du secondaire I, mais il y a un certain nombre d'effets collatéraux qu'il s'agit de prendre en considération et il est nécessaire d'apporter des garanties claires avant d'avancer dans ce projet.

Pour commencer, il s'agit de clarifier la place du futur Bachelor dans le système de formation supérieur. Le Bachelor aura-t-il une valeur intrinsèque avec la possibilité de suivre d'autres filières en Master que le diplôme d'enseignement secondaire I? Ou au contraire sera-t-il organiquement lié à celui-ci en ne donnant accès qu'à cette seule voie ?

Cette nouvelle filière bénéficiera-t-elle automatiquement de la reconnaissance des diplômes au niveau suisse ? Dans le cas contraire, des garanties suffisantes existent-elles pour que cette reconnaissance se fasse sans obstacle majeur ?

Nous insistons pour que les branches à l'enseignement desquelles seront formées les étudiant·es qui suivront cette filière soient d'authentiques disciplines et pas des domaines scolaires transversaux (formation générale, approche du monde professionnel, etc.). En effet, cela destinerait mécaniquement les futur·es enseignant·es issu·es de cette filière à l'enseignement et à la maîtrise de classe en voie générale, recréant ainsi en quelque sorte deux profils d'enseignant·es, l'un pour les classes de VG et l'autre (mono ou bi-disciplinaire) pour les classes de VP. Cela ne doit pas arriver.

Ces divers éléments nous font évidemment craindre que les enseignant·es issu·es de cette filière puissent être engagé·es avec un statut horaire à 28 périodes, alors qu'il s'agit aujourd'hui de régler la question de la fin de ce statut à 28 périodes au secondaire. Nous demandons donc la garantie ferme que les diplômé·es de cette future formation seront clairement engagé·es avec un statut horaire à 25 périodes hebdomadaires.

Les travaux d'élaboration de cette filière ne sauraient être engagés en l'absence des garanties que nous demandons.

Dans l'attente d'une réponse diligente de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

SUD-Education



Françoise Emmanuelle Nicolet
Présidente de l'AVMG



Gilles Pierrehumbert
Président de la SVMS



José Pernas
Président du SVMEP